

Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Présents : Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Anick COMBE, Dominique COMBE, Virginie FONGARO, Anthony LOPEZ, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alexandre PACHOUTINSKY, Chantal ROLLAND, Claude SANTORO

Excusés :

Absents :

Représentés : Guy BOURDON par Béatrice BORT, Edith ESCOURROU par Dominique COMBE, Alda PENALA par Michel LOPEZ, Sylvain RIVIER par Christine MOREL

Quorum : 15

Président de séance : Béatrice BORT

Secrétaire de séance : Dominique COMBE

ORDRE DU JOUR

- Désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants en vue de l'élections des sénateurs
- Réalisation d'une ligne de trésorerie avec la Banque Postale

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Ouverture d'une ligne de trésorerie sur le budget principal DE_2020_696

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie, Pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie, il est prévu d'ouvrir une ligne de trésorerie à hauteur de 120 000€ sur le budget du service de l'eau en attente de l'encaissement des subventions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité **DÉCIDE**: d'ouvrir une ligne de trésorerie de 120 000 euros auprès de la Banque Postale, dont les principales caractéristiques sont les suivantes:

Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque Postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	120 000.00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	€STR + marge de 1.050 % l'an
Base de calcul	Exact/360
Taux Effectif Global	1.39 % l'an

(TEG)	Ce taux est donné à titre d'illustration et ne saurait engager le Prêteur
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	le 27 Juillet 2020
Date d'échéance du contrat	le 26 Juillet 2021
Garantie	Néant
C o m m i s s i o n d'engagement	400.00 EUR, payable au plus tard à la Date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	Néant
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements Procédure de Crédit d'office privilégiée Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

DIT que les caractéristiques principales de la ligne de crédit de trésorerie seront définies dans le futur contrat conclu avec l'organisme bancaire retenu.

AUTORISE Madame le Maire, à signer le contrat avec l'organisme bancaire retenu

AUTORISE Madame le Maire, sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par la convention portant ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie.

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

2. Désignation des délégués pour l'élections des sénateurs DE_2020_699

Vu la circulaire ministérielle NOR INTA/2015957 du 30 juin 2020 qui précise les modalités de l'élection des délégués des conseils municipaux et de leur suppléants qui constitueront, avec les députés, sénateurs, conseillers régionaux et conseillers départementaux, le collège électoral de l'Aude.

Vu l'arrêté préfectoral DLC-BELPAG N°11-2020-059 indiquant le mode de scrutin, le nombre de délégués et de suppléants à élire dans chaque conseil municipal,

Madame Le Maire rappelle que les élections sénatoriales se dérouleront le 27 Septembre 2020 et qu'il y a lieu de délibérer conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Avant l'ouverture du scrutin, Madame Le Maire à informer le conseil municipal des noms des candidats :

Les délégués :

3. BESSIEUX Martial
4. BORT née DENAT Béatrice

5. ESCOURROU née BOYER Edith

Les suppléants :

1. LOPEZ
2. PACHOUTINSKY Alexandre
3. ROLLAND Chantal

Madame Le Maire met en place le bureau électoral, rappelle le mode de scrutin et le déroulement du scrutin puis invite les élus à procéder au vote.

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré

Affichage le vendredi 13 juillet 2020

Béatrice BORT - Maire